Une journaliste aurait servi de “poisson-pilote” aux enquêteurs qui cherchaient Redoine Faïd, alors en cavale.

16/10/2018 à 13h34

Pour l’Association de la presse judiciaire, c’est une “nouvelle atteinte à la protection des sources” à travers des “méthodes intrusives”.

L’association de journalistes spécialisés a publié lundi 15 octobre un communiqué pour dénoncer le “suivi” policier dont une de leurs consœurs, Marie Peyraube, a fait l’objet dans l’exercice de sa profession.

La journaliste de BFTMV, qui a enquêté plusieurs semaines sur Redoine Faïd pour un documentaire diffusé le 8 octobre sur la chaîne, a en effet découvert dans un article du “Parisien” qu’elle avait été “suivie à distance” par des enquêteurs, avec “l’accord des juges”. Croyant savoir qu’elle “susceptible” d’obtenir une interview de Redoine Faïd, alors en cavale, les enquêteurs avaient pensé pouvoir remonter jusqu’à leur cible en suivant la journaliste.

“Un journaliste ne peut en aucun cas servir de ‘poisson-pilote’ aux magistrats et aux policiers en charge d’une enquête judiciaire”, rappelle l’Association de la presse judiciaire, pour qui cette filature constitue “une violation de la loi sur la protection du secret des sources des journalistes”. (…)

teleobs.nouvelobs.com